

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 11 Avril 2022 à 20 H.30

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, CAZETTES Jean Luc, PLO Valérie, PUJOL Christian, GARRIC Bernard, CAPUZZI Nathalie, VIDAL Céline, TAPIA Gisèle

Procuration : SOBERA Christiane à M JL LAPASSAT ; PAPIN Florence à Nathalie CAPUZZI

Excusée :

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Avril 2022

Secrétaire de séance : Céline VIDAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 mars 2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 28 Mars 2022 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et compte administratif de la Commune ainsi que le compte de gestion et compte administratif du compte annexe lotissement.

Il informe que ces documents ont fait l'objet de réunion avec M. le Trésorier de Puylaurens et de Castres ainsi que d'échange par mail et téléphone pour validation. Les données du budget primitif 2021 sont présentées, comme chaque année, dans les tableaux ci-dessous :

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Monsieur le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les observations de cet exercice concernant le compte gestion et les comptes administratifs 2021

Il donne ensuite lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement des deux budgets Communal et Lotissement.

Les détails de cette présentation sont résumés ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT compte commune avec pour 2020 intégration des travaux de parking

	2018	2019	2020	2021
Dépenses réalisées : vue ensemble A1	92 088.99 €	171 009.00	102 825.81	146 642.45
Recettes réalisées : vue ensemble A1	133 101.31 €	195 344.12	147 449.08	151 885.96
Résultat de l'exercice :	+41 012.32 €	+24 335.12	+ 44 623.27	5 243.51
Résultat cumulé :	+214 739.49 €	+239 074.61	+283 697.88	288 941.39

SECTION D'INVESTISSEMENT compte commune 2021

	2018	2019	2020	2021
Dépenses réalisées :	25 750.72 €	149 739.72	42 514.24	32 305.18
Recettes réalisées	13 110.59 €	142 828 91	13 051.17	21 143.99
Résultat de l'exercice	- 12 640.13 €	- 6 910.81	- 29 463.07	- 11 161.19
Résultat cumulé	+ 46 999.83 €	+119 178.30	+89 715.23	78 554.04

Observations

- ✓ En fonctionnement : dans les dépenses réalisées il y a pour 3180.86 € de créances admises en non-valeur qui correspondent à des loyers impayés des années 2019 et 2020.
- ✓ Il y a également pour 12 145 € des titres annulés qui correspondent à des sommes du FNGIR que nous avons rendus à la commune d'ARFONS car attribués par erreur sur notre compte les années précédentes ;

RESULTAT DE CLOTURE

A) Commune

COMMUNE DE BELLESERRE REALISE 2021				II A2			
DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE	N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE
11	Charges à caractères général	252 197,12	76 427,96	70	RODS + Rem b OM Locataires	700,00	687,00
12	Charges de personnel	15 600,00	14 840,81	73	IMPOTS	99 114,00	107 153,02
14	Atténuations de produits	15 686,00	15 686,00	74	Dotations de l'Etat	27 189,03	25 020,65
65	Indemnités Elus + subventions *	27 000,00	20 499,82	75	Locations	17 689,40	18 205,37
66	Interets Emprunts	3 700,00	3 362,00	76-77	Autres Prod et Participations	264,47	714,92
023	Virement à la section investissement	84 149,66		13	Atténuation de charge		105,00
6542	créances éteintes		3 257,99				
	TOTAUX Dépenses Fonctionnements	398 332,78	134 074,58		TOTAUX Recettes Fonctionnements	144 956,90	151 885,96
					Resultats de fonctionnement 2021		
					(151 885,96 - 134 074,58)	Exédent	17 811,38
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE	N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE
	Immo en cours			13	Subvention Investissement	313 859,31	14 620,72
23	Opérations équipements en cours	708 130,00	23 520,71	10	Dot Fonds Divers (Hors 1068)	6 620,00	6 003,97
16	Remboursement Capital Emprunt	8 784,47	8 784,47	024	Produits des cessions *	0,00	0,00
27	Autres immos financières			165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
20	dépenses imprévues	26 949,73			Sous Total	320 479,31	20 624,69
	TOTAUX Dépenses Investissement	743 864,20	32 305,18	021	Virement de la section fonctionnement	84 149,66	
					TOTAUX Recettes Investissement	404 628,97	20 624,69
					Resultat d'investissement 2020		
					(20 624,69 - 32 305,18)		-11 680,49
					*Obs: 024 produits des cessions correspond à une prévision de vente de 1 terrain		

B° Lotissement

L'exercice 2021 est pour le budget lotissement le premier sur lequel il y a eu aucun mouvement enregistré.

LOTISSEMENT		COMMUNE DE BELLESERRE REALISE 2021		III A1			
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE	N° Cpt	Designation	PREVU	REALISE
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	160,45					
042	Excedent ou déficit d'investissement reporter	112 807,99	0,00	77	Opérations d'ordre de transfert entre section	112 968,44	0,00
				42			
	TOTAUX Dépense INVESTISSEMENT	112 968,44	0,00		TOTAUX Recettes INVESTISSEMENT	112 968,44	0,00
RESTE EN STOCK 01 JANVIER 2022							
	terrain lot N°2 pour (711 * 50)	1	35 550	Vendu. Date signature compromis de vente le 04 Novembre 2021			
	terrain lot N°1 pour (748 * 50)	1	37 400	Ecriture comptable a passée pour réaffectation au budget communal le moment venu			

Observations

Durée du compromis jusqu'au 31 mai 2022

Le Dossier lui a été validé oralement par la banque le 15 mars 2022

En attente de la proposition bancaire écrite

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire confie la Présidence de la séance à M. Jean Luc LAPASSAT en sa qualité de 2 -ème Adjoint des membres du Conseil municipal pour procéder aux démarches de vote du compte de gestion ainsi que du compte administratif et sort de la salle.

- ✓ **Décision** : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs 2021 tels que présentés.

INFORMATIONS SUR INDEMNITE ANNUELLE DES ELUS

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (Article L.2123-24-1-1 du CGCT) code général des collectivités territoriales.

EXERCICE 2021

NOM	Fonction	Prévisionnel 2021 Indemnité annuelle brute
PETIT Jean Marie	Maire	10 734.72 €
PAPIN Florence	1 ^{er} Adjoint	4 200.52 €
LAPASSAT Jean Luc	2 ^{eme} Adjoint	4 200.52 €

Le Conseil prend acte de ces informations

PROPOSITION DE VOTES DES 2 TAXES POUR 2022

Au niveau de la commune nous devons comme chaque année fixer le taux pour les 2 taxes TFFB (Taxe foncière sur le foncier Bâti), TFNB (Taxe foncière sur le foncier non bâti).

Comme annoncé, une partie de la réforme fiscale est rentrée en application pour l'exercice 2021. Les éléments de « détermination du coefficient correcteur communal ».

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

Pour prendre en compte le texte ci-dessus cela se traduit par :

- Taux TH du département 2020 - 29.91 %
- Taux de Taxe TFPB de la commune en 2020 - 09.47 %
- Soit un taux de TFPB pour 2021 de 39.38 % (29.91 + 9.47)

Pour cette année encore, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, de l'incertitude du fonctionnement des péréquations, (Etat, CC, Commune), des modifications étant susceptibles de voir le jour, il vous est proposé de garder les taux des taxes au même niveau que les années précédentes, malgré la modification des textes.

Pour information taux communaux 2021- TH 16,19 % TFPB 9,47 % TFNB 60.39 %

✓ **Observations** : Pas de commentaire particulier.

✓ **Décisions** : Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité ces taux

PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2022 ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

a) Pour information, Monsieur le Maire informe que pour cette année, le rééquilibrage des différentes taxes qui devraient nous être versée, va faire que nous devrions recevoir une somme équivalente à 2021.

b) Proposition du détail des subventions inscrites au budget 2021

Désignation	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Proposition 2021	Proposition 2022
ADAR	100	100	100	100	100	100
AFSEP Asso Française des Sclérosés en Plaques		30	30	30	30	30
Asso Animations Belleserroises	2000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 500
Amis de l'Ecole Sorèze	160	160	160	160	160	160
Croix Rouge Française	60	60	60	60	60	60
FNACA	80	80	80	80	80	80
Pompiers de Sorèze	50	50	50	50	50	50
St Vincent de Paul	80	80	80	80	80	80
TOTAL	3 060.	2 560.	2 560	2 560	2 560	3 060

Pour information : la subvention destinée à l'Association de Belleserre n'a pas été versée sur les exercices 2020 et 2021 pour cause de non activité dû au Covid 19.

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité ces valeurs

C) Programmes d'investissement à inscrire au budget primitif 2022 « Propositions »

Détermination des opérations financées sur le budget Communal				
N°	OPERATIONS	Prévisionnel HT	Recettes diverses	Besoins directs
OPERATIONS FINANCIERES				
P 101	Réalisation Jardins partagés	4 000.00		4000.00
P 103	Travaux routiers hors (CCLRS)	20 000.00	4000.00	16 000.00
P 104	Illumination village	2 500,00	0,00	2 500,00
P 106	Eclairage public passage en Led	16 000.00	11 200.00	4 800.00
P 109	Espace Public Détente "espace Estaque" Subventions restantes à recevoir	0.00	11 986.26	- 11 986.26
P 110	Aménagement/ création Espace Associatif Mutualisé (Salle) Projet 2020	559 200.82	170 242.11	78 958.71
			310 000.00	
P 112	Maison à construire	190 000.00	120 000.00 35 550.00	34 450.00
P 113	Achat Terrain Gleizes	1 010.00		1 010.00
P 114	Sécurisation- Embellissement espace poubelle	8 664.00	1 600.00	7 064.00
P 115	Réhabilitation Appartement Instituteur	70 000.00	35 000.00	35 000.00
TOTAL		871 374.82	699 578.37	171 796.45

Détermination des opérations financées sur le budget Lotissement 2022			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
En Opération d'ordre			
76 068,99	Vente des terrains : 35 550 lot N°2 + aménagement 40 517,99	76 067,99	Vente des terrains : 35 550+ aménagement 40 517,99

INVESTISSEMENT			
Dépense		Recettes	
En opération d'ordre			
76 058,99	Correspond à 76 058,99	76 058,99	Reçu de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire communique des informations sur chaque ligne du programme d'investissement prévisionnel.

RECAPITULATIF DES DONNEES POUR 2022

RECAPITULATIF BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMUNAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	254 040,53	70	Produits services	700,00
012	Charges de personnel	17 100,00	73	Impôts et taxes	36 348,00
			731	Fiscalité locale	62 000,00
65	autres charges de gestion courantes	31 670,00	74	Dotations participation	29 686,81
66	Charges financières	3 700,00	75	Autres produits	18 800,40
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	17 000,00	777-042	Amortissements	
014	Atténuation de produits	15 613,00	77	Produits exceptionnels	
6811-042	Dotations amortissements		013	Transfert de charges	
023	Virement à la section investissement	97 353,07	R 002	Excédent reporté	288 941,39
002	Déficit reportée				
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENTS	436 476,60		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	436 476,60
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté		1068	Affectation résultat	
1641 + 165	Emprunt remboursement capital	8 520,00	021	Virement à la section fonctionnement	97 353,07
20	immobilisations		041	Opérations patrimoniales	
21	immobilisations	44 510,00	13	Subventions	234 028,37
23	Travaux en cours	827 864,82		RAR	
	RAR		16	Emprunt	430 520,00
			21	Immobilisations corp	35 550,00
481	Charges à répartir		28 -040	Amortissement immobilisations	
020	Dépenses imprévues		481	Amortissement charges à répartir	
1391-040	Amortissements		10	TLE + TVA	4 889,34
			24	Cession immobilière	
			R 001	Excédent reporté	78 554,04
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	880 894,82		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	880 894,82

Détermination des opérations financées sur le budget Lotissement 2022			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
En Opération d'ordre			
76 068,99	Vente des terrains : 35 550 lot N°2 + aménagement 40 517,99	76 067,99	Vente des terrains : 35 550+ aménagement 40 517,99

INVESTISSEMENT			
Dépense		Recettes	
En opération d'ordre			
76 058,99	Correspond à 76 058,99	76 058,99	Reçu de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux membres de Conseil pour les questions et explications nécessaires à la compréhension des chiffres inscrits au budget

Décisions : Les budgets tels que présentés sont mis aux voix

Après en avoir délibéré les budgets sont acceptés à l'unanimité des 11 voix

RENDEZ-VOUS NATURE- DEMARCHES ET ACTIONS

Monsieur le Maire informe qu'un Groupe de travail est organisé au sein de la Communauté de communes avec comme ligne de fonctionnement « à la découverte de la biodiversité » en liaison directe avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Un programme d'actions est en cours de finalisation dans les villes et villages de la communauté.

Il propose que chacune et chacun réfléchisse à une éventuelle participation pour apporter ses connaissances ou en acquérir auprès des autres participants.

Les informations sont transmises. La réflexion est ouverte

CCLRS - Mise à jour des Statuts sur 4 compétences

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lors des dernières réunions parlées de la reprise par les communes de la compétence voirie.

Le bureau de la Communauté de communes à profit de cette nouvelle rédaction pour analyser les compétences et les mettre à jour.

Il précise que conformément à l'article L5211-17-1 du CGCT « les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune des communes membres »

Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseils municipaux des communes membres.

Il en ressort que 4 compétences doivent être reprises par les communes, à savoir :

A) RESTITUTION DE LA COMPETENCE/ Politique du logement et du cadre de Vie

Délibération N°49 – 2022 du 29/03/2022 de la CCLRS

En considérant que cette compétence n'était pas exercée par la communauté de communes

En considérant la volonté des communes de récupérer cette compétence

Le conseil communautaire a précisé que la commission locale des charges transférées serait saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général des Impôts.

Observations : Aucune remarque n'est émise

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Approuve la restitution de cette compétence au profit des mairies
- Précise que la commission locale des charges transférées (CLECT) sera saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général des Impôts
- Autorise le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

B) RESTITUTION DE LA COMPETENCE/ Création et Gestion de Maisons de Services au Public et Définition des Obligations de services public

Délibération N°51 – 2022 du 29/03/2022 de la CCLRS

En considérant que cette compétence n'était pas exercée par la communauté de communes,

En considérant la volonté des communes de récupérer cette compétence,

Le conseil communautaire a précisé que la commission locale des charges transférées serait saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général des Impôts.

Observations : Aucune remarque n'est émise

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Approuve la restitution de cette compétence au profit des mairies,
- Précise que la commission locale des charges transférées (CLECT) sera saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général des Impôts,
- Autorise le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

C) MODIFICATION DES STATUTS : DELIBERATIONS N°52-2022 DU 29/3/2022 de la CCLRS

Le conseil communautaire en séance, en séance du 29 mars 2022, par délibération N°52 -2022 du 29/3/2022 à décider de modifier les statuts de la communauté de communes.

La délibération N°52-2022 détaille les nouveaux statuts de la communauté de communes

Monsieur le maire présente les nouveaux statuts de la communauté de communes

Observations : Aucune remarque n'est émise

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts

D) INTERET COMMUNAUTAIRE Délibération N°53-2022 du 29/3/2022 de la CCLRS

Le conseil communautaire, en séance du 29 mars 2022, par délibération N°53-2022 du 29/3/2022 a décidé de préciser l'intérêt communautaire des compétences statutaires de la communauté de communes.

La délibération N°53-2022 précise l'intérêt communautaire de 2 compétences statutaires.

En effet, conformément au II et IV de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités il convient de préciser, par délibération, l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Le CGCT article L5214-16 -IV- « Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. ... »

Les compétences concernées sont :

Article 2.1 de statuts : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- En conformité avec le code de l'environnement et notamment L 211-7 alinéa :

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- L'élaboration d'une charte sur les énergies renouvelables

ARTICLE 2.3 des statuts : CRÉATION AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire,

Observations : Aucune remarque n'est émise

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts et particulièrement les articles 2.1 et 2.3

Informations diverses

- A) Monsieur le maire informe le conseil que, dans le cadre d'un soutien au Peuple Ukrainien et en liaison avec l'Association des Maires, au niveau national et départemental, ainsi que l'ONG ACTED et la Protection Civile nous pourrions nous joindre à cette action en versant une aide de l'ordre de 500 €.

Décisions : Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité approuve cette initiative d'un versement de 500 € à l'association de Maires au profit du Peuple Ukrainien et mandate monsieur le Maire pour effectuer cette démarche.

La séance est levée à 22 h 10